

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



*Pourquoi ?*

*Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.*

*Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?*

**Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.**

*Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie. Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.*

*Par qui ?*

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

*Pour qui ?*

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

*Définition :*

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

## Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Nice Cote d'Azur

M. ATTALI, directeur Ingénierie

Commune et département : GOLFE JUAN VALLAURIS (06)

Adresse : port de Golfe Juan

Quai Saint Pierre

06220 GOLFE JUAN

Téléphone : 04 93 63 36 81

Fax : 04 92 00 43 60

Email : [stephane.attali@cote-azur.cci.fr](mailto:stephane.attali@cote-azur.cci.fr)

Nom du projet : Renouvellement des eaux du port de Golfe Juan

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ? Autorisation au titre de l'article R214-1 du code de l'environnement

## 1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

*Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.*

### a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).*

Exploitation de la prise d'eau existante (diamètre 1000m) par la mise en place :

- d'une pompe à hélice dans la chambre existante,
- d'une conduite PRV (diamètre 1000mm) dans une souille au pied du quai St

Pierre,

- de 4 diffuseurs répartis sur la conduite,
- d'un agitateur qui complétera le dispositif et sera implanté à l'angle Nord-Est du

port.

### b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000°. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

Nom de la commune : Golfe Juan Vallauris

N° Département : 06

### Hors site(s) Natura 2000

A 375 m du site: Baie et cap d'Antibes – îles de Lérins (FR9301573)

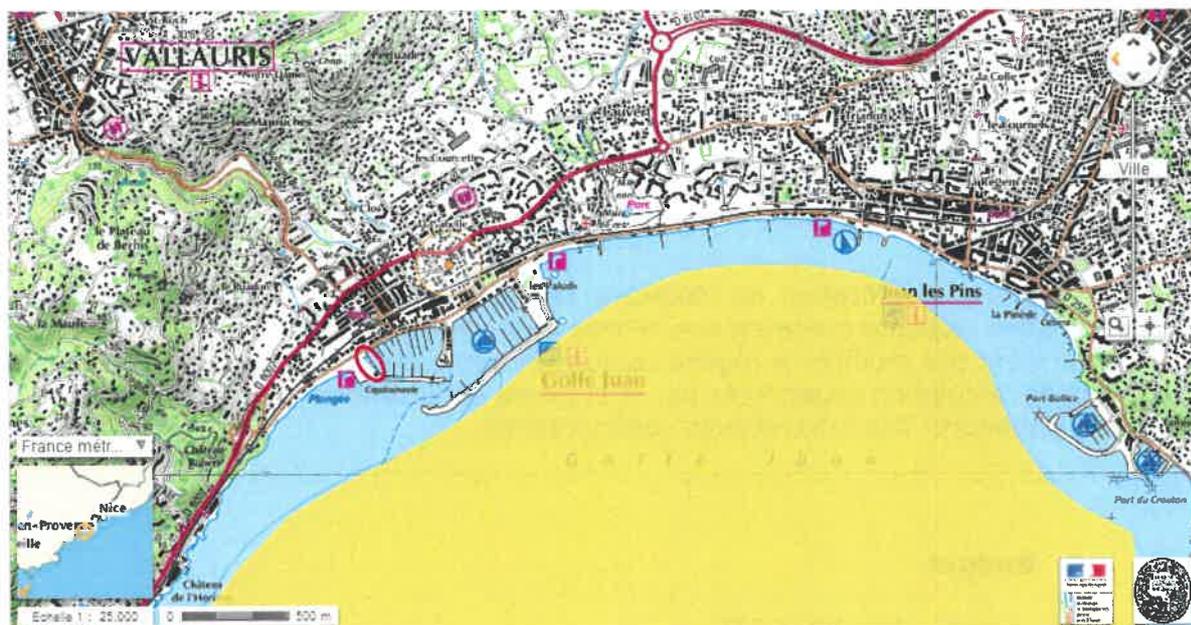


Figure 1: plan 1/25 000 site des travaux et site Natura 2000

### c. Etendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation:

- Longueur (si linéaire impacté) : 98 m

- Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

Les travaux ne généreront pas d'aménagement connexe permanent.

### d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

- Durée précise si connue : environ 3 mois

- Période précise si connue : automne 2019

### e. Entretien / fonctionnement / rejet

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

Les travaux concernent l'amélioration d'infrastructures existantes permettant un meilleur avivement du plan d'eau (mise en œuvre d'une pompe à hélice dans une chambre existante, d'une conduite équipée de diffuseurs, au pied du quai Saint Pierre et d'un agitateur)

Il n'y aura aucune modification de l'existant en terme de rejet, en effet, les études hydrodynamiques réalisées montrent que la mise en œuvre du système n'a qu'un effet très localisé et ne vient pas modifier le régime courant en sortie de port. En tout état de cause, Les vitesses de circulation engendrées par le système de circulation forcée sont bien trop faibles pour engendrer des mouvements sédimentaires.

### f. Budget

Coût global du projet : 765 000 € TTC

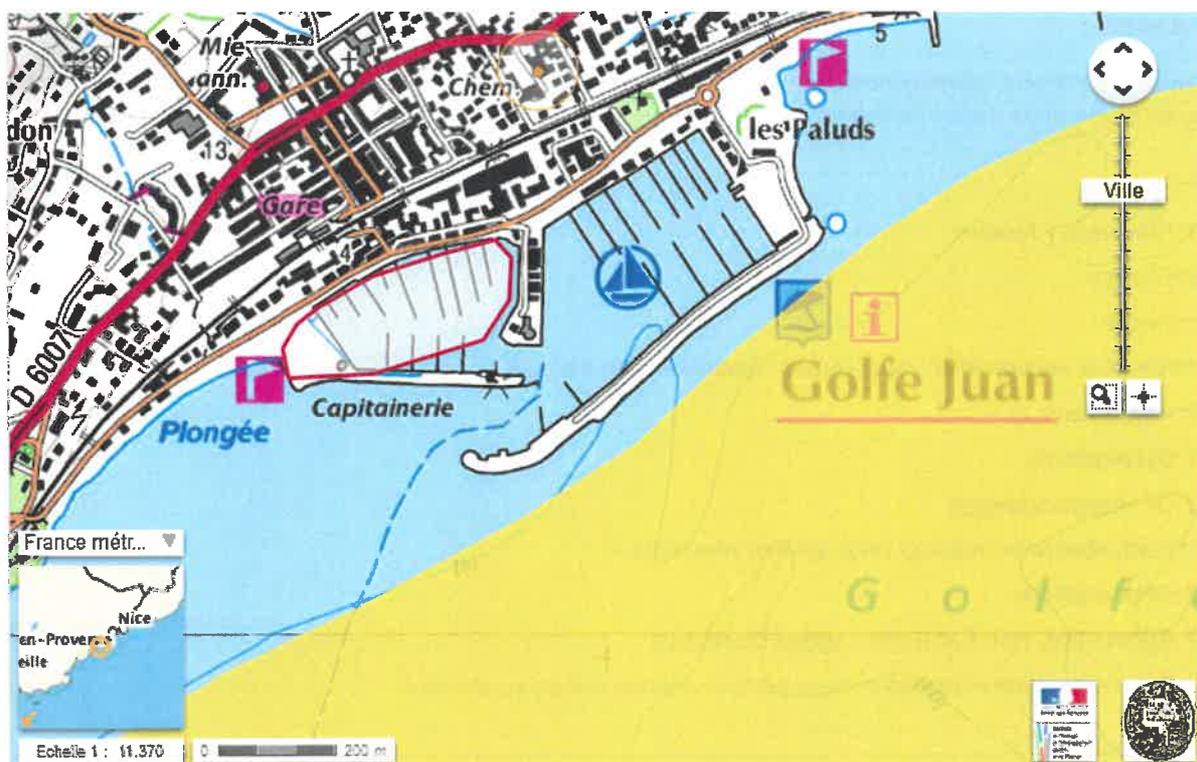
## 2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

*La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).*

*La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :*

*Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.*

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- ~~Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)~~
- ~~Poussières, vibrations~~
- Pollutions possibles
- ~~Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation~~
- Bruits
- Autres incidences .....



La zone d'influence comprend la zone prévue pour le stockage et la décantation des sédiments dragués (Parking), le quai St Pierre, et l'intérieur du port.

### 3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

#### **PROTECTIONS :**

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit : Bande côtière de Nice à Théoule
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
  - la prise d'eau existante appartient aux sites ZNIEFF marines : Ouest du port de Golfe Juan, et anse du Crouton
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

**USAGES :**

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : usage portuaire
- Autre (préciser l'usage) : .....

Commentaires :.....

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : vases	X	Sédiments pollués

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Il n'y a pas d'espèces ni d'habitat protégés dans l'enceinte portuaire, de la matie morte de Posidonie est présente à une quinzaine de mètres au Sud de la prise d'eau.

Quelques poissons sont présents dans la zone portuaire.

## 4 Incidences du projet

*Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.*

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

NEANT.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Aucune influence sur le site Natura 2000
- L'impact direct sur les espèces de poissons à proximité des zones de travaux est négligeable en raison de leur faculté de mobilité. Les perturbations liées au bruit des engins de travaux seront temporaires.
- Les zones sensibles (plages, herbiers et mattes mortes protégés) sont éloignées de la zone de travaux, qui de plus est confinée à l'intérieur du port. Elles ne seront pas impactées par les travaux.
- En phase d'exploitation, la prise d'eau existante sera équipée d'une grille afin de protéger les poissons.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

NEANT.....

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- *Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- *Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le site Natura 2000 bien que proche de la zone de travaux et d'influence ne sera pas impacté en raison du confinement du port pendant les travaux (écran anti-MES au niveau de la passe et obturation de la prise d'eau extérieure), et de la courantologie très faible en phase exploitation (pas de risque de remise en suspension des sédiments)

Les travaux n'auront donc pas d'incidence sur les populations et habitats protégés des sites Natura 2000.

De plus, les nuisances en phase travaux sont maîtrisées et la durée des travaux n'excédera pas 4 mois.

~~**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.~~

A (lieu) : Golfe Juan

Signature :



Le (date) : 12 Septembre 2018